

Résultat des placements exceptionnel

Chères/chers assuré-e-s,
Chères/chers bénéficiaires de rente,

Avec un rendement de **+10,6%**, la caisse de pension Mikron affiche pour 2019 une année de placements très fructueuse. Toutes les catégories de placement ont contribué à ce résultat. Les meilleures performances ont été réalisées par les actions, suivies par les obligations et les immeubles.

Augmentation des engagements de rentes/paiements de rentes inchangés

Les bénéfices réalisés sur les obligations sont imputables aux taux d'intérêt qui ont à nouveau baissé. Beaucoup d'obligations affichent aujourd'hui un rendement négatif.

Compte tenu de la modification des taux d'intérêt, les engagements de rentes doivent eux aussi être inscrits au bilan à un taux d'intérêt plus bas. Ceci entraîne pour la caisse de pension Mikron une augmentation des engagements de rentes d'environ CHF 5,6 millions de francs, soit une rémunération du capital-rente d'environ 6,5%. Pour cette raison, le conseil de fondation a décidé de renoncer à augmenter les rentes au 1er janvier 2020 et de ne pas verser non plus de rente mensuelle supplémentaire. Cette décision a été motivée par le fait de pouvoir garantir les rentes actuelles.

Augmentation des provisions pour pertes sur les retraites et baisse du taux de conversion

L'augmentation des engagements de rentes a pour conséquence le fait que la caisse de pension subit une perte pour chaque départ à la retraite où la personne assurée opte pour le versement d'une rente. En effet, l'avoire de vieillesse amassé ne suffit pas à financer les engagements de rente. Pour éviter cette situation, il faudrait réduire le taux de conversion. Étant donné que des délais transitoires sont encore en vigueur depuis la dernière baisse du taux de conversion, le conseil de fondation a décidé de ne pas le changer pour l'instant. Il a également décidé de profiter du bon résultat de placements pour constituer des réserves pour les pertes escomptées lors des départs à la retraite ces prochaines années. Le conseil de fondation a constitué d'autres réserves pour des mesures compensatoires dans le cas d'une future baisse du taux de conversion.

Rémunération des avoires de vieillesse à 4,0%

En 2019, la caisse de pension Mikron a utilisé une grande partie du produit de la fortune pour garantir la couverture des engagements de rentes. Le conseil de fondation a décidé de faire également participer les collaborateurs actifs au bon résultat de placements en leur versant pour 2019 un intérêt de **4,0%** sur leurs avoires de vieillesse. Cette rémunération est nettement supérieure au taux d'intérêt minimum légal de 1,0%.

Boudry, janvier 2020

Caisse de pension Mikron



Andreas Heierli
Président du Conseil de fondation



Marco Zumwald
Directeur